

**COMMUNE DE BON-ENCENTRE  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024 à 18 h  
(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 6 NOVEMBRE à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Étaient présents** : Mme LAMY Laurence, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

**Excusés** :

M. AMELING Christian pouvoir à Mme CHATOT Magali.  
Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline pouvoir à Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique.  
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Mme LAMY Laurence.  
M. VALERO Jean-Michel pouvoir à M. GALABERT Vivian.  
M. JEANNE Vincent pouvoir à M. BRUGIDOU David.  
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.  
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.  
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

**Absents** :

M. GABEN Stéphane.  
Mme COTTET Aurélie.  
M. GEORGES Raymond.  
M. MONTROY Alain.

Madame Pierrette VILLA a été désignée secrétaire de séance.

**2024.46 - OBJET : MARCHE D'ASSURANCES – ATTRIBUTION.**

**VOTE : 25 Pour.**

Mes Chers Collègues,

**I. Exposé des motifs :**

Les différents contrats d'assurance de la collectivité arrivent à échéance au 31 décembre 2024, ils doivent donc être renouvelés avec la passation d'un marché alloti et pluriannuel.

L'appel public à concurrence, sous forme d'appel d'offres ouvert, a été publié le 06 août 2024 sous le numéro 24S-02P. Les candidats avaient jusqu'au 27 septembre 2024 - 14 heures pour déposer leurs candidatures et offres sur la plateforme d'achat de la collectivité.

La consultation a été allotie de la manière suivante :

- Lot 1 : incendie divers dommages aux biens.
- Lot 2 : responsabilité civile générale.
- Lot 3 : flotte automobile.
- Lot 4 : protection juridique générale.
- Lot 5 : protection juridique des agents territoriaux et des élus.
- Lot 6 : dommage aux objets d'art.

Trois prestataires ont fait parvenir une candidature et leurs offres avant la date limite de remise des plis.

L'analyse des offres a été réalisée par un Assistant au Maître d'Ouvrage, à savoir le cabinet d'avocats ABECASSIS, qui a ensuite établi un classement pour les lots 2,3 et 4. Les lots 1, 5 et 6 n'ayant fait l'objet d'aucune offre.

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté et des décisions de la commission d'appel d'offres, Madame le Maire propose de retenir les prestataires suivants pour les lots ayant fait l'objet d'une offre :

- Lot 2 : responsabilité civile générale : SMACL ASSURANCES
- Lot 3 : flotte automobile : SMACL ASSURANCES
- Lot 4 : protection juridique générale : CABINET 2C COURTAGES/GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE

La durée de validité des marchés est fixée à cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour les lots 1, 5 et 6, Madame le maire propose de les déclarer infructueux. Par suite, une transaction pour chacun des lots déclaré infructueux sera menée de gré à gré.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Par 25 voix Pour**

**DECIDE** de retenir les prestataires suivants pour les lots ayant fait l'objet d'une offre :

- Lot 2 : responsabilité civile générale : SMACL ASSURANCES.
- Lot 3 : flotte automobile : SMACL ASSURANCES.
- Lot 4 : protection juridique générale : CABINET 2C COURTAGES/GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE.
- 

**DIT QUE** la durée de validité des marchés est fixée à cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**DECIDE** de déclarer les lots 1, 5 et 6, infructueux. Par suite, une transaction pour chacun des lots déclaré infructueux sera menée de gré à gré.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

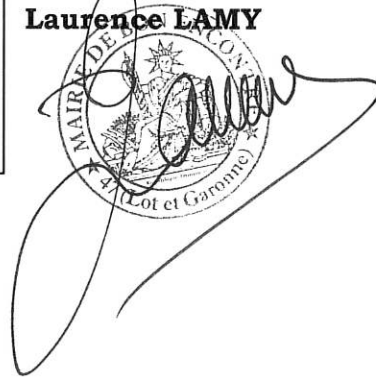
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 8 novembre 2024

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

**Laurence LAMY**



La secrétaire de séance,

**Pierrette VILLA**



Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20241106-202446-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2024  
Date de réception préfecture : 08/11/2024